

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette**

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 6<sup>e</sup> jour de février 2017, à 19h00, à la salle du Conseil au 45 rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Louise Brazeau	Jean-Claude Boucher
Richard David	Étienne Morin      Denis Latour

ÉTAIT ABSENT : Antonin Brunet

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Denis Légaré, Madame Mylène Groulx, directrice générale est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée

**2017-02-15    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

Il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Législation**
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017
  - 3.2. Radiations de comptes
  - 3.3. Avis de motion – Pour abroger et remplacer le règlement portant le no. 12-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette
  - 3.4. Changement de cabinet Me Rino Soucy
- 4. Gestion financière et administrative**
  - 4.1. Comptes à payer
  - 4.2. Demande d'aide financière – Cercle des fermières
  - 4.3. Demande d'aide financière – École Secondaire Hormisdas Gamelin
  - 4.4. Demande d'aide financière pour le festival du film des cœur-des-vallées
- 5. Sécurité publique**
  - 5.1. Modifier le protocole du service de sécurité incendies afin de faire sortir le SSI de Val-des-Bois/Bowman pour les appels de nature incendie (fumé, alarme, feu, etc)
  - 5.2. Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie – recommandation
- 6. Loisirs et culture**
  - 6.1. Autorisation d'une sortie le 12 mars 2017 – Game de hockey « Les Olympiques de Gatineau »
  - 6.2. Adoption de la politique familiale

## **7. Urbanisme, environnement et développement**

7.1. Avis de motion – Projet de règlement no. 2017-01 modifiant l'article 4.11 sur les zones de mouvements de masse du règlement de zonage numéro 2000-05

7.2. Adoption du projet de règlement no. 2017-01 modifiant l'article 4.11 sur les zones de mouvements de masse du règlement de zonage numéro 2000-05

## **8. Questions des contribuables**

## **9. Levée de la session**

### **2017-02-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Latour  
ET RÉSOLU unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit et est adopté tel que présenté.

Avis de motion pour abroger et remplacer le règlement portant le no. 12-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher, que lors d'une session subséquente, un règlement sera déposé pour abroger et remplacer le règlement portant le no. 12-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

### **2017-02-17 CHANGEMENT CABINET MERINO SOUCY**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail;

ATTENDU que la municipalité a confié le mandat de services professionnels en droit municipal et du travail à Me Rino Soucy du cabinet Marceau Soucy Boudreau;

ATTENDU que la municipalité désire continuer d'être représentée par Me Rino Soucy et de retenir ses services en droit municipal et en droit du travail;

ATTENDU le contenu de la lettre de Me Rino Soucy adressée au maire et au DG le 31 janvier 2017, ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU que Me Rino Soucy s'est engagé dans la lettre mentionnée ci-dessus à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières autant pour le forfait téléphonique que le taux horaire;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU unanimement

QUE La municipalité notifie et demande au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous ses dossiers actifs, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau;

QUE la municipalité notifie et requiert du cabinet Marceau Soucy Boudreau que le transfert de dossiers requis ci-dessus soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

#### **2017-02-18 COMPTE À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Louise Brazeau  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de janvier 2017 au montant total de 122,811.06\$ soient acceptées et payées

#### **2017-02-19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DES FERMIERES**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard David  
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise une aide financière au montant de **100\$** pour l'organisation des activités de la St-Valentin, qui auront lieu le 12 février 2017

ET QUE la dépense soit affectée dans le poste budgétaire 02-19000-991

#### **2017-02-20 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS GAMELIN**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Louise Brazeau  
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil est fier d'accorder une aide financière au montant de **100\$** pour permettre les élèves qui fréquentent l'école secondaire Hormisdas Gamelin de participer à « Secondaire en spectacle » concours de talents fusionné avec le spectacle Multitude

ET QUE la dépense soit affectée dans le poste budgétaire 02-19000-991

**2017-02-21 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE FESTIVAL DU FILM DES CŒUR-DES-VALLÉES**

ATTENDU que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, en collaboration avec Carrefour Culturel Estacade, souhaite tenir, pour une quatrième année, le *Festival du Film du Cœurs-des-Vallées*;

ATTENDU qu'une contribution financière de la municipalité aiderait la Commission scolaire et le Carrefour Culturel Estacade à couvrir les frais encourus pour ce beau projet qui se tiendra du **17 au 24 février 2017** aux écoles secondaires Louis-Joseph-Papineau et Hormisdas-Gamelin;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard David  
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise qu'un montant de 500\$ soit transmis à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

ET QUE la dépense soit affectée dans le poste budgétaire 02-19000-991

**2017-02-22 MODIFIER LE PROTOCOLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES AFIN DE FAIRE SORTIR LE SSI DE VAL-DES-BOIS/BOWMAN POUR LES APPELS DE NATURE INCENDIE (FUMÉ, ALARME, FEU, ETC)**

CONSIDÉRANT que dans le but de répondre adéquatement et de façon plus rapide à tous les appels de nature incendie, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette souhaite que le SSI de Val-des-Bois/Bowman soit appelé pour tous les appels de nature incendie (fumé, alarme, feu, etc) de 7h00 à 19h00

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU unanimement

QU' une copie de la présente résolution soit acheminé à la MRC des Collines-de-l 'Outaouais ainsi qu'à la municipalité de Val-des-Bois (ceux-ci sont les gestionnaires du SSI de Val-des-Bois/Bowman)

**2017-02-23 RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - RECOMMANDATION**

CONSIDÉRANT que la loi sur la sécurité incendie (LRQ 2000, c.20) a été adoptée le 14 juin 2000, sanctionnée le 16 juin 2000 et mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 29 de cette même loi, le schéma doit, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité et suivants;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a attesté le projet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 27 août 2010 et qu'il entrera en vigueur 90 jours plus tard

CONSIDÉRANT que l'an un de référence du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est l'année 2011

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, par sa résolution 16-03-090, s'est engagée dans une démarche visant la révision de son schéma de couverture de risque en sécurité incendie et avisait le ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, de cette démarche

CONSIDÉRANT que suite au travail de rédaction du schéma révisé, une campagne de consultation publique, conformément à l'article 18 de la loi sur la sécurité incendie, s'est déroulée dans chacune des sept (7) municipalités locales afin d'obtenir une recommandation d'approbation

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire répondre à cette demande

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette recommande par la présente, l'adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux fins de transmission au ministère de la Sécurité publique

**2017-02-24 AUTORISATION – SORTIE LE 12 MARS 2017 – PARTIE DE HOCKEY « LES OLYMPIQUES DE GATINEAU »**

ATTENDU que la municipalité a résolu de prendre en charge ses loisirs;

ATTENDU que le Comité des loisirs considère important de susciter l'intérêt des enfants du village pour les sports;

ATTENDU que le Comité des loisirs a monté un projet de sortie pour les jeunes, soit une partie de hockey « Les Olympiques de Gatineau »;

ATTENDU que le coût de cette sortie est d'environ 1 500\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard David  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise cette dépense de 1 500\$.

**2017-02-25 ADOPTION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE»**

ATTENDU que le comité de la politique familiale s'est rencontré à plusieurs occasions afin de planifier une politique familiale adéquate aux besoins des citoyens

ATTENDU que le Comité a présenté la politique familiale aux membres du conseil le 2 février 2017;

ATTENDU qu'il y aura un comité pour faire le suivi de ladite politique familiale

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Étienne Morin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil adopte la politique familiale de Notre-Dame-de-la-Salette

Avis de motion – projet de règlement modifiant l'article 4.11 sur les zones de mouvements de masse du règlement numéro 2000-05

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Denis Latour, que lors d'une session subséquente, un projet de règlement sera déposé pour modifier l'article 4.11 sur les zones de mouvements de masse du règlement de zonage numéro 2000-05

**2017-02-26 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4.11 SUR LES ZONES DE MOUVEMENTS DE MASSE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-05**

ATTENDU que le Règlement numéro 221-15 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et portant sur l'établissement d'un cadre normatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain a été adopté le 19 février 2015 par sa résolution 15-02-053;

ATTENDU que ce nouveau cadre normatif ne prévoit aucune disposition normative applicable aux zones exposées aux glissements de terrain à l'égard des zones à risque hypothétique;

ATTENDU que la suppression des dispositions applicables aux zones à risque hypothétique, soit l'obligation d'obtenir une attestation d'un ingénieur, et ce, préalablement à la réalisation de tous travaux dans lesdites zones;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Denis Latour à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU unanimement

QUE le règlement no. 2017-01 ordonne, statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 4.11 (Les zones de mouvements de masse) du règlement numéro 2000-05 est remplacé par le suivant :

- Cadre normatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain
- Cadre normatif relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain – Expertise géotechniques

Ces tableaux remplacés font parties intégrantes de ce projet de règlement.

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**2017-02-27 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Étienne Morin  
ET RÉSOLU unanimement

Que l'assemblée est et soit close 19 h 27

**MUNICIPALITÉ DENOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par .....  
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par .....  
Denis Légaré, maire